

SAINT-THURIEN, le 17 février 2026

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 25 février 2026 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Affectation provisoire des résultats 2025,
- 2°) Vote des taux des impôts directs locaux pour 2026,
- 3°) Budget primitif 2026,
- 4°) Révision du PLUi – avis sur le projet,
- 5°) Convention de développement de la lecture publique,
- 6°) Echanges et cessions de terrains,
- 7°) Télétravail : activités éligibles – modification,
- 8°) Quart d'heure de libre expression.

Concernant la délibération portant l'avis de la commune sur le projet de PLUi révisé, arrêté le 11 décembre 2025, l'annexe de cette délibération, à savoir le dossier d'arrêt du projet de PLUi révisé, est consultable et téléchargeable grâce au lien suivant : <https://dri.me/BvUYpSuFjok9QgcR4vgnZNTQDUZ4HG>. Pour accéder au contenu, vous devez télécharger individuellement chaque fichier zippé en cliquant sur l'icône ↓ située à droite du nom du fichier. Ces fichiers sont volumineux. En cas de difficulté de téléchargement, vous pouvez écrire à plui@quimperle-co.bzh.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 25 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Étaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAÏLLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent excusé : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Elodie PEINTUREAU).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20260105

Objet : Approbation de la convention-type de développement de la lecture publique entre Quimperlé Communauté et les communes adhérentes

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention-type de développement de la lecture publique 2025-2030 entre Quimperlé Communauté et les Communes adhérentes, approuvée par le conseil communautaire le 11 décembre 2025.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention-type, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la convention-type de développement de la lecture publique entre Quimperlé Communauté et les communes adhérentes,**
- **autorise le Maire à signer ladite convention.**

Fait à SAINT-THURIEN, le 26 février 2026
Le Maire,

Christine KERDRAON.

